

L'association a pour objet **d'aider à l'installation et au maintien de fermes de proximité, pratiquant l'agriculture biologique** : fournissant des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables. Comment ? Les consom'acteurs pré-financent une partie des productions et acceptent les aléas auxquels celles-ci sont soumises (et donc l'éventuel report de certaines distributions). En s'engageant par la signature de ce contrat, producteurs et consom'acteurs dépassent le simple rapport commercial : ils deviennent partenaires.

Contractants

PRODUCTEUR

Lydie DORET

21540 Grenant les Sombernon

Tel : 09 77 35 01 59

Courriel : lydie.doret@wanadoo.fr

CONSOM'ACTEUR

Prénom, NOM : _____

Adresse : _____

Tél : _____

Courriel : _____

Contenu du contrat :

Le présent contrat est conclu à compter de la date de signature, pour une durée indéterminée.

Le panier est composé d'une caisse de viande de bœuf de 5-6 kg, contenant un assortiment de morceaux : bourguignon, daube, pot au feu, rosbeef, steacks tendres, entrecôtes sans possibilité de choix.

Prix au kg (tout compris) : 15 euros

Ce tarif sera révisable chaque année, compte tenu de l'évolution des coûts de production et des prix des matières premières nécessaires à la fabrication du produit.

La distribution se fera le MARDI de 18h30 à 20h au sous-sol de la salle polyvalente à SOMBERNON.

Engagements du consom'acteur :

- Il s'engage à passer au moins une commande à la signature du contrat.
- En cas d'absence, le consom'acteur peut faire retirer le panier par une personne de son choix (même non adhérente à l'Amapp). S'il ne trouve pas de solution pour répondre à cet engagement, il prévient les tuteurs afin que quelqu'un garde sa commande et qu'une solution soit trouvée pour qu'il la récupère.
- Il s'engage à assurer si besoin une permanence sur le lieu de distribution pendant la durée du contrat pour aider à la distribution. Un planning des permanences est consultable sur le lieu de distribution.
- Il s'engage à payer les paniers par chèque le jour de la livraison. Il devra rendre son coupon de commande au plus tard le jour qui lui sera indiqué (à déposer lors de la distribution du mardi ou dans la boîte aux lettres d'AMAPPi, ou à renvoyer par mail au tuteur).

Termes du contrat

Les livraisons auront lieu tous les 3 mois environ. Les dates seront fixées au fur et à mesure suivant la date d'abattage de l'animal.

Le paiement des paniers, à la livraison, est fait à l'ordre de Lydie Doret.

Résiliation

Le contrat pourra être résilié à tout moment par l'un des 2 contractants, par information écrite (mail ou courrier) auprès de l'autre contractant.

Le contrat sera résilié de plein droit si l'une des 2 parties ne fait plus partie de l'association ou si elle n'est pas à jour de sa cotisation.

Les tuteurs – interlocuteurs entre consom'acteurs et producteurs

La vie de l'association est facilitée par des tuteurs, qui servent d'interlocuteurs privilégiés entre le groupe et le producteur. Ceux-ci enregistrent les contrats, suivent la liste d'attente, établissent la liste hebdomadaire de distribution, organisent les présences aux distributions, centralisent les remarques des consom'acteurs ...

Si vous avez des questions sur les contrats, si vous ne pouvez pas retirer votre panier... contactez par tél ou courriel :

AMAPPI

Tel : 06 51 79 59 29

courriel : contact.amappi@gmail.com

Tutrice : Estelle GARROT

Le fonctionnement sur le lieu de distribution :

Une liste d'émargement est à disposition pour noter le passage des consom'acteurs (à remplir impérativement).

La distribution est assurée par le producteur avec, si besoin, l'aide d'un consom'acteur.

Les consom'acteurs viennent avec les récipients (sac isotherme...) nécessaires au transport.

Qui produit le bœuf ?

La ferme de Lydie Doret est située à Grenant les Sombernon. Elle travaille en agriculture biologique depuis 1998, certificat AB n°2704/46440. Son troupeau à la base de race charolaise est en cours de reconversion vers des salers. Les bêtes sont élevées pendant 3 ans. Après abattage, les bêtes sont découpées par un boucher dans un laboratoire spécialisé en découpe et conditionnement. Les morceaux sont conditionnés au laboratoire puis ramenés à la ferme pour distribution.

Une vache donne environ 380 kg de viande, 60% consommables soit 228kg. On fait 40 caissettes dans une bête.

Engagements du Producteur :

- Ses bêtes sont nourries avec sa propre production en foin, foin enrubanné depuis cette année, bouchons de luzerne déshydratée, céréales : blé et pois.
- Elle ne fait ni vaccination, ni antiparasitaire.
- Elle s'engage à respecter toutes les normes sanitaires liées à la vente en direct de bœuf (camion frigo, ...)
- Elle s'engage à produire dans la transparence et à ouvrir son exploitation aux visites des consom'acteurs de l'Amapp.
- Elle s'engage à être présente régulièrement aux distributions, aux jours et heures indiqués.
- Elle s'engage à prévenir l'Amapp le plus tôt possible en cas de report de distribution.
- Elle s'engage à inviter les « tuteurs » lors des réunions entre producteurs livrant l'Amapp
- Elle s'engage à communiquer les informations sur sa production, par exemple via un bulletin de liaison de l'Amapp mis en forme par les consomm'acteurs.
- Elle s'engage à tenir compte des remarques faites par les consom'acteurs tant sur la qualité des produits que sur les variétés proposées.

Le présent contrat est enregistré si le consom'acteur est à jour de sa cotisation à l'AMAPPI.

Signatures, précédées de la date et de la mention « lu et approuvé ».

A le

Producteur

Consom'acteur